

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 16 OCTOBRE 2025
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2025-05-03 - SUBVENTIONS (7.5.2) – SUBVENTION MAISON FRANCE
SERVICES DE DOMEVRE-EN-HAYE**

DATE DE CONVOCATION : 09 OCTOBRE 2025

DATE DE PUBLICATION : 20 OCTOBRE 2025

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, Espace K, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, HENRION Martine, PICARD Denis, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, POIRSON Elisabeth (ayant la procuration de SAUVAGE Catherine), PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de COUTEAU Jean-Pierre), PLANCHAIS Viviane (ayant la procuration de GUYOT Laurent), SILLAIER Roger, MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de FELTEN Daniel), GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de MARIN Karine), LALANCE Corinne, CARON Jean-François, TAILLY Jérôme, GEISEL Christophe, CHENOT Bernard, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, CHAPUY Jacques, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, HARMAND Alde, DICANDIA Chantal (ayant la procuration de GUEGUEN Marie), ALLOUCHI Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET Lionel), ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de CAULE Emeline), EZAROIL Fatima (ayant la procuration de ERDEM Olivier), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam (sortie après la 2025-05-01), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de SEGALT Jean-François), LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, SIMONIN Hervé.
<u>Etaient excusés :</u>	LELIEVRE Jean Luc, STAROSSE Jean-Luc, SEGALT Jean-François, GUYOT Laurent, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, MARIN Karine, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, RIVET Lionel, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, CAULE Emeline, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Avis de procuration :</u>	11 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	1 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	Xavier COLIN
<u>Nombre de présents :</u>	53 présents au début puis 52 présents de la 2025-05-02 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	64 votants au début puis 63 votants de la 2025-05-02 à la fin.

Lancées sur l'initiative et à la demande de l'Etat, les Maisons France Services sont des structures qui combinent accueil physique et accompagnement numérique, regroupant en un même lieu plusieurs services publics : allocations familiales, assurance maladie, assurance retraite, chèques énergie, services des Finances publiques, la Poste, France Travail, France Titres...etc.

Elles visent ainsi à rapprocher l'administration publique des usagers en simplifiant l'accès aux services et sont déployées selon les schémas locaux d'amélioration de l'accessibilité aux services, principalement dans les communes rurales ou encore dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

La commune de Domèvre-en-Haye accueille sur son ban une Maison France Services, labellisée par l'Etat et fonctionnant avec du personnel dédié, permettant aux habitants d'accomplir une large palette de démarches administratives.

Cette Maison France services est portée et animée par l'association Familles rurales, avec une équipe dédiée, composée de 2 conseillères affectées à cette mission 24 heures par semaine.

Ce guichet d'accès aux services publics a un rayon d'action largement intercommunal, comme le montrent les statistiques d'activité de l'association Familles rurales pour l'année 2024. Les usagers qui viennent y effectuer leurs démarches proviennent de nombreuses communes, telles que Domèvre-en-Haye, Toul, Bouvron, Noviant-aux-Prés, Manonville, Bruley, Gondreville, Ecrouves, Royaumeix, Boucq, Bois-de-Haye, Avrainville, Minorville, Manoncourt-en-Woëvre, Trondes...etc.

L'équilibre financier de la Maison France Services portée par l'association Familles rurales ne peut être atteint avec la subvention allouée par l'Etat (45 000 €) en 2025, du Conseil départemental (5000 €) et la mise à disposition gracieuse des locaux par la commune. Afin de lui permettre d'équilibrer son budget, l'association Familles rurales a adressé à la communauté de communes Terres Toulaises une demande de subvention d'un montant de 10 000 € pour 2025.

Le 26 juin dernier, l'assemblée communautaire a validé à l'unanimité la modification des statuts de la CC2T portant sur le soutien aux structures porteuses d'une Maison France Services labellisée, sous réserve que son champ d'action soit intercommunal et que la subvention de la CC2T soit nécessaire pour équilibrer le budget dédié à l'activité de la MFS, en dépenses et en recettes.

Les délibérations adoptées dans les communes durant la période des 3 mois de consultation ont entériné cette modification statutaire, leur validation ayant été obtenue dans les conditions de majorité qualifiée requises.

Il convient en conséquence d'autoriser le versement à la Maison France Services de Domèvre-en-Haye de la subvention sollicitée au titre de 2025.

Vu les statuts de la communauté de communes Terres Toulaises,

Vu le code général des collectivités territoriales article L. 5211-17,

Vu la délibération de l'assemblée communautaire n°2025-03-04 du 26 juin 2025,

Vu les délibérations adoptées par les communes durant la période de consultation de 3 mois prévue par le CGCT, à savoir en l'espèce du 27 juin au 27 septembre 2025,

Vu l'avis de la commission des Maires du 12 juin 2025,

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident :

- **De valider l'octroi d'une subvention de 10 000 € à l'association Familles Rurales de Domèvre-en-Haye, porteuse de la Maison France Services, au titre de 2025 ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 20/10/2025 à 13h26

REÇU EN PREFECTURE
le 20/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20251016-2025_05_03-